Drancy

LE GUIDE DU HANDICAP

Mieux vivre son handicap
Bien vivre ensemble

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DRANCY

SOMMAIRE

INFORMATIONS GÉNÉRALES 4

Vous avez des droits : loi de 2005 5

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) 6

Les étapes d'un dossier 7

Ils peuvent vous aider 8

VOUS ÊTES PARENTS D'UN ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP ? 9

Droits et prestations - Les allocations (+ la carte mobilité Inclusion et les avantages fiscaux) 10

Droits et prestations - La scolarité 11

Les établissements spécialisés 13

La Maison des parents 15

VOUS ÊTES EN SITUATION DE HANDICAP OU AIDANT ? 16

Droits et prestations - Les allocations 17

Les structures d'hébergement 18

Accompagnement à domicile ou en institution 19

Vous loger ou aider un proche 19

Favoriser le maintien à domicile 20

Accéder à l'emploi 21

Vous déplacer à Drancy 22

Passer votre permis : un droit ! 23

Protection juridique de l'adulte handicapé 24

Adresses utiles 25

ÉDITO

Madame, Monsieur,

L'inclusion des personnes en situation de handicap au sein de notre ville est l'une de nos priorités. Le guide pratique intitulé « Mieux vivre ensemble » est réalisé dans le cadre de notre politique d'action sociale municipale. Il est le fruit de la collaboration avec des associations drancéennes, qui ont apporté leur expertise aux services municipaux.

Nous partageons ainsi l'ambition commune de reconnaître non pas le handicap mais les handicaps et nous nous engageons à ce que l'accessibilité et l'autonomie contribuent au mieux-vivre de chacun.

La personne en situation de handicap est un citoyen à part entière qui doit accéder à ses droits et mieux connaître sa ville pour mieux y vivre. Ce guide permet donc d'améliorer son accès à l'information, qui lui sera la plus utile.

Je remercie la mobilisation des associations et des services municipaux qui perfectionnent ensemble, au fil du temps, le contenu de notre guide.

Mieux répondre à vos attentes, vous rendre Drancy plus accessible, tels sont nos objectifs.

C'est pour vous et avec vous que nous construisons la ville de demain.

Aude LAGARDE
Maire
Présidente du CCAS
Conseillère départementale

INFORMATIONS GÉNÉRALES

VOUS AVEZ DES DROITS !

La politique nationale du handicap a été largement redéfinie par la loi du 11 février 2005 sur « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ». Cette dernière ouvre de nombreux droits aux personnes en situation de handicap.

Pour faire valoir certaines prestations et droits, vous devez vous rapprocher de la MDPH de votre département.

LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH)

La MDPH instruit l'ensemble des demandes relatives aux enfants et aux adultes en situation de handicap. Au sein de chaque MDPH, une instance décisionnelle unique statue sur l'attribution des droits : la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

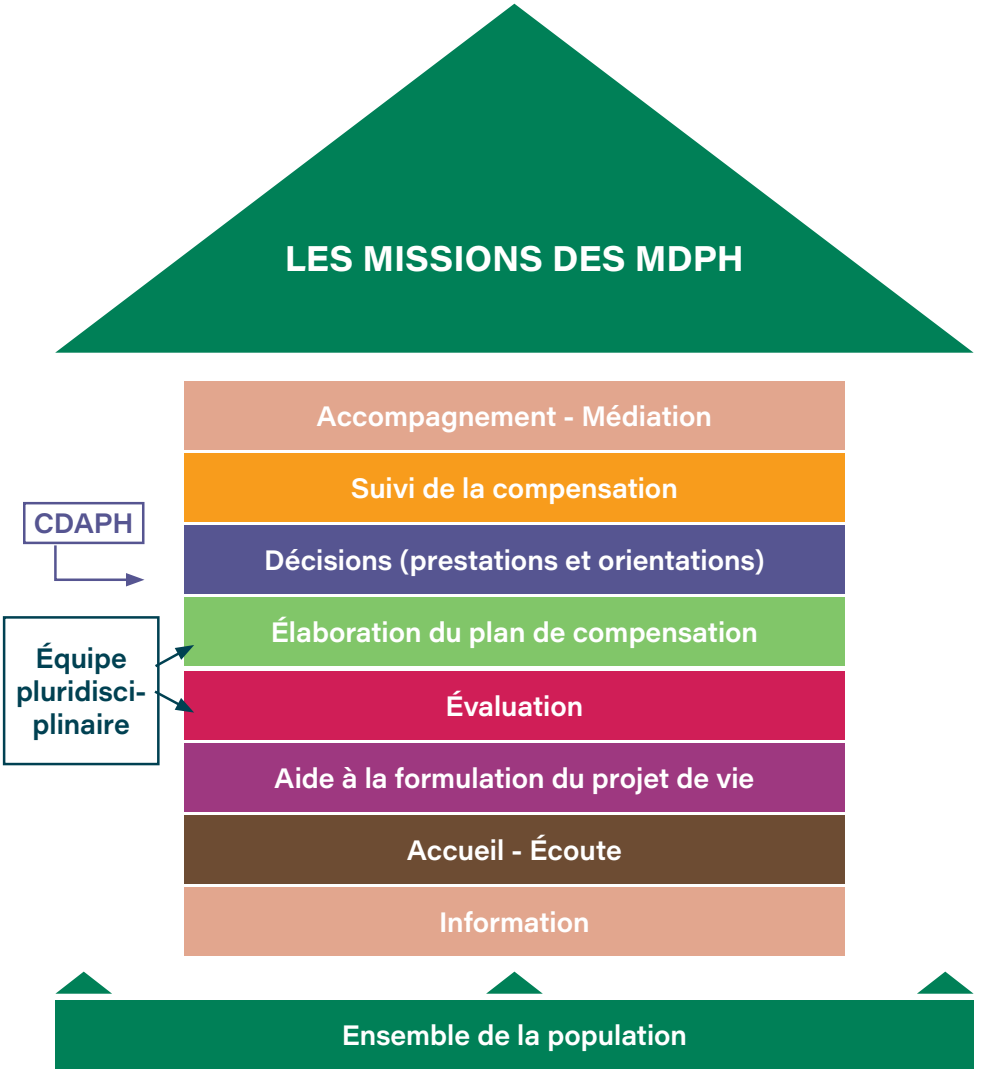

La Maison départementale de la Seine-Saint-Denis se situe 7 - 11 rue Erik Satie à Bobigny

LES ÉTAPES DE VOTRE DOSSIER MDPH

1 DÉPÔT

ENREGISTREMENT DE VOTRE DEMANDE

DOSSIER COMPLET

DOSSIER INCOMPLET

DEMANDE DES PIÈCES MANQUANTES

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

DÉLAI MOYEN DE RÉPONSE : 4 MOIS

Ce délai peut varier selon les périodes de l'année et les types de demandes

2 ÉVALUATION

par l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation (EPE) composée de professionnels

SI BESOIN CONVOCATION OU DEMANDE COMPLÉMENTAIRE

3 TRANSMISSION

de votre dossier pour passage en commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH)

OU

PRÉSENTATION DIRECTE
de votre dossier en commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH)

VOUS RECEVEZ UNE PROPOSITION DE PLAN PERSONNALISÉ DE COMPENSATION (PPC)

Coupon-réponse à renvoyer signé dans les 15 jours

RÉCEPTION DE VOTRE RÉPONSE

PRÉSENTATION
de votre dossier en commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH)

4 DÉCISION

Notification par courrier postal de la décision de la CDAPH

ILS PEUVENT AUSSI VOUS AIDER !

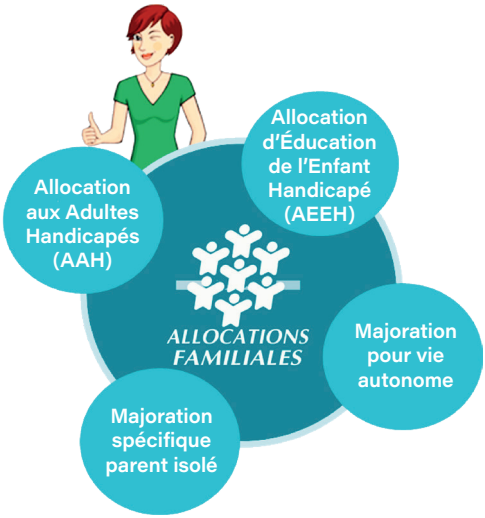

LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-SAINT-DENIS

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) intervient aussi dans le champ du handicap. Les prestations sont attribuées par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), excepté pour la majoration à la vie autonome* dont la demande doit être faite auprès de la CAF.

** Aide financière qui permet de faire face aux dépenses courantes d'entretien d'un logement (ex : adaptation du logement au handicap)*

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) : RÉFÉRENT DE PROXIMITÉ À DRANCY

Drancy est une ville solidaire soucieuse de l'épanouissement de chacun de ses habitants. Sa politique sociale se traduit ainsi par de nombreuses actions et des aides financières. Elles ont pour objectifs de créer du lien, de lutter contre l'exclusion et de préserver la dignité des personnes.

Le CCAS est à votre écoute
Place de l'Hôtel de Ville
01 48 96 39 07
ccas-accueilsocial@drancy.fr

LE SAVIEZ-VOUS

La Ville a créé un service unique, le pôle handicap. Nos agents sont à votre disposition pour vous aider à réaliser vos démarches, notamment pour la constitution et le suivi de vos dossiers auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Que vous soyez en situation de handicap ou aidant, n'hésitez pas à nous contacter pour bénéficier d'un accompagnement individualisé.

Contact : CCAS - Pôle Handicap
01 48 96 39 06 - 01 48 96 50 65
Adresse : place de l'Hôtel de Ville

VOUS ÊTES PARENT D'UN ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP ?

LES ALLOCATIONS

Avant les 20 ans de l'enfant en situation de handicap, les prestations sont versées aux parents de l'enfant. Il existe cependant des exceptions si le jeune se marie, se pacse ou travaille avant son vingtième anniversaire.

ALLOCATION D'ÉDUCATION DE L'ENFANT HANDICAPÉ (AEEH)

L'AEEH est une aide destinée à compenser les dépenses effectuées pour un enfant handicapé. Elle est versée aux parents.

Selon le handicap de votre enfant, vous pouvez percevoir le complément d'AEEH si vous avez des dépenses comme :

- des soins non remboursés par le Sécurité Sociale ;
- des aménagements dans le logement ;
- l'achat d'un fauteuil roulant.

L'ALLOCATION JOURNALIÈRE DE PRÉSENCE PARENTALE (AJPP)

Elle peut vous être versée si vous vous occupez de votre enfant gravement malade, accidenté ou handicapé.

Son montant varie selon le nombre de jours d'absence au travail dans le mois (22 jours maximum).

LA CARTE MOBILITÉ INCLUSION (CMI)

Elle facilite vos déplacements. Il en existe 3 :

- la CMI stationnement permet de se garer gratuitement ;
- la CMI priorité permet d'éviter les files d'attente ou d'avoir une place assise ;
- la CMI invalidité vous concerne en cas de perte d'autonomie importante : elle offre les mêmes avantages que la CMI priorité avec en plus des réductions dans les transports et des avantages fiscaux.

TOUTE DEMANDE EST À EFFECTUER AUPRÈS DE LA MDPH.

LES AVANTAGES FISCAUX

La reconnaissance d'un handicap donne accès, sous certaines conditions, à des avantages fiscaux (impôt sur le revenu, taux réduits de la TVA sur certains types de matériels).

Vous pouvez ainsi, sous conditions, bénéficier d'une demi-part supplémentaire pour le calcul de l'impôt sur le revenu.

En matière de succession, les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier d'abattements spéciaux. Dans ce domaine, il peut être utile de consulter un notaire en contactant la Chambre régionale des notaires.

LA SCOLARITÉ

Les actions en faveur de la scolarisation des élèves en situation de handicap ont été renforcées par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap.

Dès l'âge de 3 ans, si la famille en fait la demande, l'enfant en situation de handicap peut être scolarisé à l'école maternelle.

Chaque école a vocation à accueillir les enfants relevant de son secteur.

Pour répondre aux besoins particuliers des élèves en situation de handicap, un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) organise la scolarité de l'élève, assorti des mesures d'accompagnement décidées par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

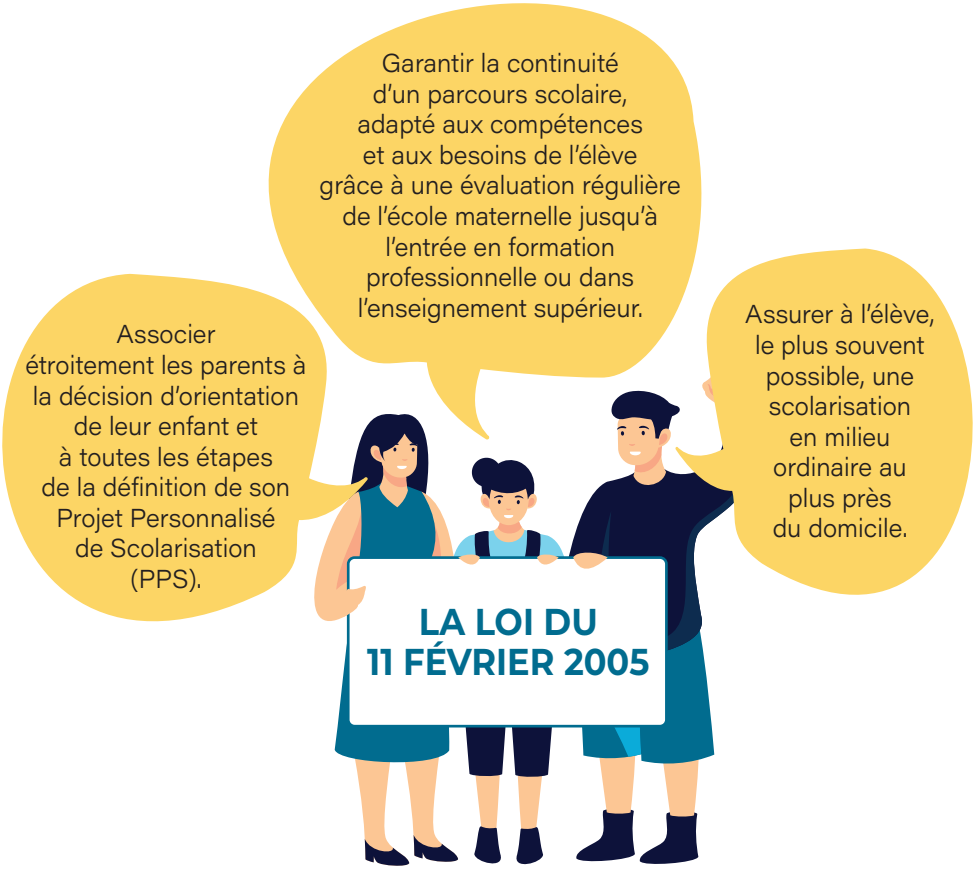

À partir de l'école élémentaire, l'intégration scolaire peut être individualisée ou collective. Le guide pour la scolarisation des élèves handicapés est consultable sur Internet : www.education.gouv.fr.

LA SCOLARITÉ

L'ENSEIGNANT RÉFÉRENT HANDICAP À DRANCY

Il accueille et informe l'élève et sa famille sur les démarches à accomplir, les aménagements possibles afin d'optimiser sa scolarité. L'enseignant référent contribue à l'élaboration du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS), favorise sa continuité et la cohérence de sa mise en œuvre.

CENTRE DE LOISIRS ET SERVICE JEUNESSE

Face à la pénurie nationale d'AESH et afin de ne pas pénaliser doublement les familles, la municipalité offre la possibilité aux enfants en situation de handicap d'être accueillis dans les structures municipales en dehors du temps scolaire.

Afin que votre enfant en bénéficie, vous devez vous adresser à la mairie pour la mise en place d'un protocole d'accueil spécifique à votre enfant.

LES UNITÉS LOCALISÉES POUR L'INCLUSION SCOLAIRE (ULIS)

Les élèves en situation de handicap ou de maladies invalidantes dont les difficultés ne peuvent être entièrement prises en charge dans le cadre d'une classe ordinaire peuvent faire l'objet d'une scolarisation en ULIS sur orientation de la MDPH. Ces classes permettent la scolarisation dans le premier et le second degré d'un petit groupe d'élèves présentant des troubles compatibles. L'effectif de ces classes est limité à 12 élèves. Leurs professeurs sont titulaires du Certificat d'Aptitude aux Actions Pédagogiques Spécialisées d'Adaptation et d'Intégration Scolaires (CAPSAIS).

La Ville a favorisé la mise en place de 5 ULIS en élémentaire et dispose de deux ULIS collèges+.

LE SAVIEZ-VOUS

Afin de pallier le manque national d'AESH, la municipalité a recruté 27 animateurs chargés d'accompagner les élèves en situation de handicap sur le temps périscolaire.

LES DÉMARCHES POUR SCOLARISER SON ENFANT EN CLASSE ULIS

- la demande doit être adressée à la MDPH ;
- la MDPH prononce l'orientation en ULIS dans le cadre du Plan personnalisé de scolarisation ;
- l'Éducation nationale, en l'occurrence l'Inspecteur d'Académie, désigne l'ULIS dans laquelle l'élève sera affecté.

Parfois, l'école n'est pas le lieu le plus adapté à votre enfant, qui peut être redirigé par la MDPH vers des établissements spécialisés.

CENTRES D'ACTION MÉDICO-SOCIALE PRÉCOCE (CAMSP)

Ils accueillent des enfants de moins de 6 ans présentant des déficits sensoriels, moteurs ou mentaux pour les aider à développer leur autonomie. Il en existe 4 en Seine-Saint-Denis.

PLUS D'INFOS SUR LES CAMSP

INSTITUTS MÉDICAUX-ÉDUCATIFS (IME) - 3 À 20 ANS

Ces instituts accueillent des enfants et adolescents atteints d'un handicap mental ou d'une déficience intellectuelle liée à des troubles de la personnalité. L'entrée se fait uniquement sur notification de la Maison départementale des personnes handicapées. Un dossier doit ensuite être déposé auprès des IME notifiés. Instituts médicaux-éducatifs (IME) - 3 à 20 ans

Ces instituts accueillent des enfants et adolescents atteints d'un handicap mental ou d'une déficience intellectuelle liée à des troubles de la personnalité. L'entrée se fait uniquement sur notification de la Maison départementale des personnes handicapées. Un dossier doit ensuite être déposé auprès des IME notifiés.

PLATEFORME HANDICAP LADOUCETTE

L'IME Ladoucette accueille 116 enfants et adolescents de 10 à 20 ans, présentant une déficience intellectuelle avec des troubles associés ou des troubles du spectre autistique, en internat ou en externat, dans le cadre d'un parcours individualisé. Il assure : scolarisation (développement des capacités

cognitives), soins, rééducation (minoration des conséquences de la déficience) et éducation (facilitation du transfert dans la vie sociale des apprentissages effectués tant sur le plan scolaire que rééducatif et de soins).

Le Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) l'Escabelle propose un accompagnement individualisé, en lien avec les familles et les partenaires scolaires, afin de maintenir l'inclusion scolaire, développer l'autonomie et la socialisation des jeunes porteurs de déficiences intellectuelles. Dans ses locaux et à leur domicile, le SESSAD accompagne les 7 à 14 ans de Drancy et des communes limitrophes.

IME - 8 rue Thibault
SESSAD - 60 rue Laënnec
01 48 96 98 00
ladoucette@philanthropique.asso.fr

LE SAVIEZ-VOUS

Pour suppléer le manque d'établissements dans le département et les carences de l'État, la municipalité cède des terrains afin d'agrandir les établissements existants et d'en créer de nouveaux. On peut citer par exemple le pavillon à proximité immédiate de l'IME de Ladoucette.

INSTITUT D'ÉDUCATION MOTRICE - IEM

Ces instituts prennent en charge des enfants et adolescents sujets à une déficience motrice importante pour les accompagner dans leur intégration familiale, sociale et professionnelle. Il en existe deux en Seine-Saint-Denis (Bondy, Noisy-le-Grand). L'orientation se fait uniquement sur notification de la MDPH.

L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ VILLE-EVRARD

Constitué d'une équipe pluriprofessionnelle de psychiatres, infirmiers, psychologues, éducatrice spécialisée, assistantes sociales, cadres de santé, secrétaires, il est à la disposition des Drancéens et Bourgetins, à partir de 16 ans, ayant des problèmes psychiatriques ou difficultés psychologiques. Des partenariats sont créés avec les médecins de la ville, services médio-sociaux, services municipaux et associations. Il comprend un CMP et l'hôpital de jour La Source.

CMP - 28 rue de la Haute Borne
01 48 32 32 35
Hôpital de jour La Source
1 avenue de La Source - 01 48 31 39 31

Maison des parents
1 rue René Deschamps
maisondesparents@drancy.fr
01 87 01 05 06
Pour consulter le programme des animations :
Drancy.fr/MaisonDesParents

UNE STRUCTURE MUNICIPALE UNIQUE

Être parent est l'une des plus belles expériences, mais aussi l'une des plus complexes. Pour répondre à toutes les questions et problématiques qui se posent aux actuels et futurs parents, la Municipalité a ouvert la Maison des Parents en 2021. Cette dernière dispose d'une salle Snoezelen, qui a été inaugurée fin novembre 2024 et permet d'accueillir les enfants ayant un trouble nécessitant davantage de stimulation.

La Maison des Parents est un véritable lieu d'accueil, d'orientation, d'écoute et d'accompagnement.

À QUI S'ADRESSE LA MAISON DES PARENTS ?

Ce lieu est ouvert à tous, que vous soyez parents, grands-parents, futurs parents, parents de tout-petits, d'adolescents ou même de majeurs... Vous recherchez une activité à pratiquer en famille ? Un service d'accompagnement ? Vous pouvez venir, quand vous le souhaitez, sans rendez-vous.

QUE PEUT-ON Y FAIRE ?

La Maison des Parents vous propose :

- activités parents-enfants (ludiques, manuelles, sportives, bien-être...) ;
- rencontres thématiques animées par des professionnels ;
- espaces de discussion, de partage, de convivialité... ;
- permanences individuelles...

LE TRANSPORT SPÉCIALISÉ DES ÉLÈVES

Un élève en situation de handicap scolarisé en école, collège, lycée, y compris en section BTS peut bénéficier de transports adaptés. La famille doit retirer puis remplir le formulaire auprès d'Île-de-France Mobilités, de l'enseignant référent ou de la MDPH.

Si l'avis du médecin de la MDPH est favorable, Île-de-France Mobilités met en place un moyen de transport pour le trajet domicile-établissement scolaire avec un aller/retour par jour.

VOUS ÊTES EN SITUATION DE HANDICAP OU AIDANT ?

LES ALLOCATIONS

L'ALLOCATION AUX ADULTES HANDICAPÉS (AAH)

Cette allocation versée par la CAF garantit un revenu aux personnes handicapées qui disposent de peu ou d'aucune ressource financière.

LA MAJORATION POUR LA VIE AUTONOME (MVA)

La majoration pour la vie autonome est attribuée au bénéficiaire de l'AAH ayant un taux d'incapacité supérieur ou égal à 80 %, vivant dans un logement indépendant et percevant une aide au logement. La MVA n'a pas à être demandée. La Caisse d'allocations familiales (CAF) ou la Mutualité sociale agricole (MSA) l'attribuent automatiquement et en même temps que l'AAH dès lors que les conditions sont remplies.

LA PENSION D'INVALIDITÉ

Elle permet de compenser la perte de salaire si votre capacité de travail est réduite d'au moins 2/3 à la suite d'un accident ou d'une maladie d'origine non professionnelle. En Île-de-France, la Cramif (Caisse Régionale d'Assurance Maladie) est compétente en matière d'instruction de la demande et de la gestion des pensions d'invalidité.

LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP « PARENTALITÉ »

Depuis le 1er janvier 2021, les parents en situation de handicap ont droit à une nouvelle aide : la prestation de compensation du handicap (PCH) « parentalité ».

La PCH parentalité se compose de 2 aides :

- L'aide humaine à la parentalité. Elle permet aux parents de rémunérer quelqu'un pour les aider à s'occuper de leur enfant.
- L'aide technique à la parentalité qui permet aux parents d'acheter du matériel adapté au handicap de l'enfant.

LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP (PCH)

La PCH permet de rembourser des dépenses liées à une perte d'autonomie. Elle est versée par le Département sur décision de la MDPH et comprend cinq formes d'aide (humaine, technique, aménagement du logement et transport, aide spécifique ou exceptionnelle, animalière).

PLUS D'INFOS SUR LA PCH

LA RÉSIDENCE DE L'AMANDIER

Ouverte en 2023, la résidence de l'Amandier accompagne des adultes en situation de handicap psychique, qui ne sont pas en mesure d'exercer une activité professionnelle et d'accéder à un logement autonome, à court terme. Le foyer de vie propose 55 places pour les habitants du 93, réparties selon différentes modalités :

- 40 places au foyer : 26 chambres ; 4 studios ; 5 places en accueil de jour ; 4 chambres et 1 studio, en accueil séquentiel ou temporaire.
- 15 places de logements diffus : 5 studios dans un petit immeuble et 10 chambres dans 2 maisons partagées.

L'équipe pluridisciplinaire propose un accompagnement de réhabilitation psychosociale (activités artistiques, physiques, jardinage, cuisine, groupes de parole, etc.) dans une perspective de rétablissement, avec :

- Un accompagnement strictement socioéducatif, sans prise en charge médicale ni paramédicale
- Un projet personnalisé axé sur les besoins et les attentes de chaque résident
- Une continuité des soins, afin de favoriser l'estime de soi et lutter contre l'isolement relationnel

16 avenue de la Division Leclerc - 01 41 58 54 60 - residencedelamandier@aede.fr

SELON LE DEGRÉ D'AUTONOMIE ET LES PRESTATIONS SOUHAITÉES, IL EST POSSIBLE DE SE TOURNER VERS DES STRUCTURES D'HÉBERGEMENT ADAPTÉES À SON HANDICAP. PLUS D'INFOS SUR SERVICE-PUBLIC.FR

ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE OU EN INSTITUTION

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT À LA VIE SOCIALE (SAVS)

Le SAVS accueille, sur décision de la CDAPH, des personnes entre **20 et 60 ans** présentant une incapacité permanente égale ou **supérieure à 80% ou qui se trouvent dans l'impossibilité, compte tenu de leur état de santé, de se procurer un emploi.** Ces structures proposent une aide dans la réalisation des actes de la vie quotidienne et un accompagnement visant à préserver les relations familiales et sociales ainsi qu'à favoriser l'insertion scolaire et professionnelle. Il existe 8 SAVS en Seine-Saint-Denis.

PLUS D'INFOS SUR SOLIDARITÉS-USAGERSPSYS.FR

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT MÉDICO-SOCIAL POUR ADULTES HANDICAPÉS (SAMSAH)

Le SAMSAH accueille des personnes entre **20 et 60 ans**, sur décision de la CDAPH. Il propose un service comportant des prestations de soins, en plus des missions relatives au maintien ou à la restauration des liens familiaux, sociaux ou professionnels.

UNITÉ DE PÔLE DE PSYCHIATRIE CENTRE D'ACCUEIL THÉRAPEUTIQUE À TEMPS PARTIEL (CATTP)

Cet établissement non médicalisé accompagne des patients pour des soins psychologiques. Infirmiers, médecins, psychologues, assistantes sociales forment le noyau dur de l'équipe pluridisciplinaire.
26 avenue Honorine - 01 48 31 48 97

VOUS LOGER OU AIDER UN PROCHE

DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

Elle doit être effectuée au service logement de la mairie ou sur le site internet du ministère de la Cohésion des territoires :

www.demande-logement-social.gouv.fr.

Cela entraîne la délivrance d'un numéro unique régional, qui permet à chaque demandeur de solliciter plusieurs communes d'Île-de-France.

ADAPTATION DE L'HABITAT

Il est possible d'obtenir, sous certaines conditions, une aide (subvention et/ou prêt) pour la réalisation de travaux d'adaptation, d'amélioration, de mise en conformité du logement et, le cas échéant, des parties communes de l'immeuble d'habitation.

Ces aides peuvent être apportées que l'on soit propriétaire ou locataire de son logement, sous réserve que la demande soit antérieure aux travaux.

TROUVER UN LOGEMENT ADAPTÉ

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) informe gratuitement les usagers sur leurs droits et obligations sur les solutions de logement adapté, notamment sur les conditions d'accès au parc locatif ainsi que sur les aspects juridiques et financiers de leur projet d'accession à la propriété.

Ces aides peuvent concerner un handicap moteur, visuel, auditif, mental ou psychique. N'hésitez pas à vous rapprocher du CCAS de Drancy.

FAVORISER LE MAINTIEN À DOMICILE

PORTAGE DE REPAS

Soucieuse du bien-être des Drancéens, la Ville de Drancy est l'une des seules villes à proposer un service de portage des repas à domicile aux personnes en situation de handicap.

Toute personne de plus de 60 ans ou adulte handicapé à 80 % habitant Drancy peut en bénéficier. Vous pouvez vous inscrire pour un minimum de trois repas par semaine, sur présentation d'un certificat médical, de manière permanente ou occasionnelle, pendant les congés des aidants ou après hospitalisation sur justificatifs.

TÉLÉASSISTANCE

Le CCAS propose aux personnes handicapées (invalidité à plus de 80 %) de bénéficier de son service de téléassistance. Le système d'alarme VITARIS conventionné par le conseil départemental de la Seine-Saint-Denis permet à une personne de signaler sa « détresse » en cas d'incident à son domicile. La demande se fait au service Maintien à domicile du CCAS. La prestation peut être mise en place sous 48 heures, en cas d'urgence.

AIDES MÉNAGÈRES

Le conseil départemental de Seine-Saint-Denis finance, sous certains critères, des aides ménagères, et la fourniture de repas. Les dossiers sont à constituer auprès du CCAS de Drancy.

AUXILIAIRES DE VIE

Un auxiliaire de vie est un professionnel qui intervient au domicile de personnes dépendantes afin de les aider à accomplir les tâches de la vie quotidienne comme se nourrir, se laver, sortir faire des achats ou des démarches ou encore aller à des rendez-vous.

Plusieurs services prestataires peuvent apporter ces aides spécifiques (voir carnet d'adresses).

ALLOCATION LOGEMENT À CARACTÈRE SOCIAL

Sous certaines conditions, les personnes en situation de handicap atteintes d'une invalidité dont le taux est d'au moins 80 %, locataires de leur logement ou accédant à la propriété (remboursement d'un emprunt), peuvent prétendre à l'allocation logement à caractère social. La demande est à présenter auprès de la Caf sur son site internet caf.fr.

ACCÉDER À L'EMPLOI

Depuis plusieurs années, les politiques publiques tendent à favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap.

LA RECONNAISSANCE DE LA QUALITÉ DE TRAVAILLEUR HANDICAPÉ (RQTH)

La demande est à effectuer auprès de la MDPH et permet de faire reconnaître officiellement votre aptitude au travail.

Cette reconnaissance s'accompagne d'une orientation vers un établissement, le marché du travail ou un centre de rééducation professionnelle.

ACCÈS À LA FONCTION PUBLIQUE

La fonction publique est concernée par l'obligation d'employer des travailleurs en situation de handicap dans une proportion de 6 % de l'effectif total.

L'accès à la fonction publique se fait par la voie du concours ou par recrutement direct selon le type de poste.

Pour accéder aux offres d'emploi de la ville : drancy.fr/recrutement.

EMPLOI EN MILIEU ORDINAIRE DE TRAVAIL

Pour la recherche d'emploi, la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) peut aussi proposer l'aide de Cap Emploi Sameth (Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés).

EMPLOI EN MILIEU PROTÉGÉ

Il concerne les personnes handicapées ne pouvant travailler en milieu ordinaire. Dans ce cas, des établissements et services d'aide par le travail (ESAT) leur permettent d'exercer une activité professionnelle adaptée.

Il faut être âgé d'au moins 20 ans et bénéficier d'une orientation de la MDPH.

LA MISSION EMPLOI

La Mission emploi, service municipal de l'Emploi de Drancy, propose un service personnalisé d'accompagnement vers l'emploi et met en relation les entreprises avec de potentiels salariés, y compris s'ils sont en situation de handicap.

mission-emploi@drancy.fr
01 48 96 51 92

VOUS DÉPLACER À DRANCY

DISPOSITIFS SONORES

La municipalité a installé des dispositifs sonores sur les feux de circulation ainsi que des balises sonores sur certains équipements de la ville, afin de faciliter les déplacements des personnes malvoyantes ou non-voyantes. Ces dispositifs s'activent à l'aide d'une télécommande délivrée gratuitement par le CCAS et à l'Hôtel de Ville.

VOUS ÊTES EN SITUATION DE HANDICAP ET AVEZ BESOIN DE VOUS DÉPLACER ?

Le CCAS propose un service gratuit d'accompagnement aux personnes en situation de handicap (80 % ou plus), du lundi au vendredi aux horaires suivants : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30. Les déplacements sont assurés vers la banque du bénéficiaire et à ses rendez-vous administratifs ou médicaux, sur l'ensemble du territoire de Drancy, ainsi que vers l'hôpital privé du Blanc-Mesnil, l'hôpital Avicenne et le centre de santé Aimé Césaire de Bobigny.

La demande s'effectue sur place en se présentant au CCAS et en remplissant un formulaire.

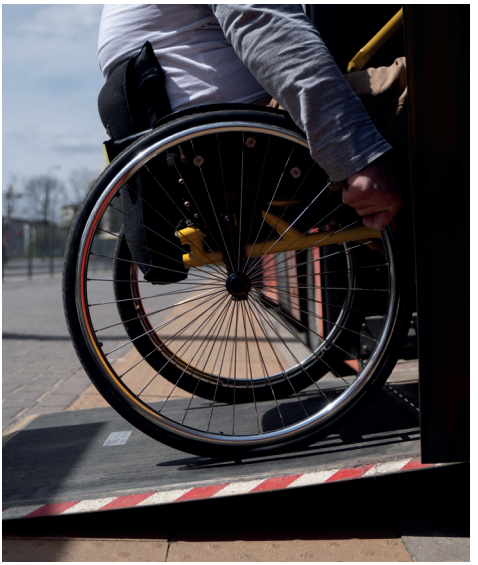

LE SAVIEZ-VOUS ?

A Drancy, 188 places de stationnement sont réservées aux personnes en situation de handicap bénéficiaires de la CMI Stationnement délivrée par la MDPH (marquage au sol bleu clair).

Une cartographie interactive des emplacements est consultable sur le site Internet de la ville : **www.drancy.fr/stationnement**

CAR ÉQUIPÉ

La ville possède un car équipé d'une plateforme élévatrice accessible aux personnes handicapées quel que soit le type de fauteuil roulant. Ce transport collectif permet à une personne handicapée de partir en groupe (notamment scolaire), de participer à toutes les activités collectives et aux sorties organisées par la ville et les associations.

UTILISER LES TRANSPORTS EN COMMUN

- Réseau RATP

La RATP édite un dépliant destiné aux personnes handicapées et des plans « confort » pour les personnes malvoyantes, distribués gratuitement sur demande.

- Titre Améthyste-Navigo

Cette carte annuelle 5 zones permet de voyager sur l'ensemble des réseaux RATP et SNCF de Paris et de sa banlieue. Elle est attribuée aux bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé. (AAH)

Il s'agit d'une aide à la mobilité du conseil départemental de la Seine-Saint-Denis à un tarif préférentiel.

PLUS D'INFOS SUR LE FORFAIT AMÉTHYSTE

PASSER VOTRE PERMIS : UN DROIT !

Les épreuves de l'examen du permis sont aménageables selon votre handicap : physique (mobilité réduite), auditif (sourd ou malentendant), troubles DYS…

ÉPREUVE THÉORIQUE

- Avoir l'âge requis pour la catégorie de permis que vous souhaitez passer.
- Être reconnu apte par un médecin agréé lors d'un contrôle médical Épreuve théorique (code).

Le passage du code est gratuit si vous remplissez les 2 conditions suivantes :

- Vous possédez un avis médical attestant de votre aptitude à la conduite compte tenu de votre handicap ;
- Vous avez l'obligation de faire des visites médicales périodiques après l'obtention du permis.

Dans les autres cas, vous devez payer 30 € (tarif habituel).

ÉPREUVE PRATIQUE

Les tarifs sont libres et varient selon les auto-écoles. La prestation de compensation du handicap (PCH) peut financer en partie les leçons de conduite. Si le permis de conduire est nécessaire pour votre projet professionnel, vous pouvez demander une aide financière aux organismes suivants :

- Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées ;
- Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique ;
- Commission des droits pour l'autonomie des personnes handicapées de votre département.

QUELLE EST LA DURÉE DE VALIDITÉ DU PERMIS ?

Le permis est délivré sur avis médical favorable. Le médecin prescrit une durée de validité en fonction du handicap.

- Si le handicap n'est pas stabilisé, la durée de validité du permis est limitée. Vous devez de nouveau passer une visite médicale à la fin de cette durée ;
- Si le handicap est stabilisé, la durée de validité du permis peut être permanente.

À NOTER

Les éventuels aménagements qui vous permettent de conduire sont indiqués sous forme de codes sur votre permis de conduire.

PROTECTIONS JURIDIQUES DE L'ADULTE HANDICAPÉ

LES PROTECTIONS JURIDIQUES

La protection juridique aménage une aide dans la gestion des finances, du patrimoine et des prestations dont bénéficie la personne en situation de handicap qui se trouve temporairement ou durablement en incapacité de prendre soin d'elle-même et de ses affaires.

LA SAUVEGARDE DE JUSTICE

Mesure de protection juridique de courte durée qui permet à un majeur d'être représenté pour accomplir certains actes.

Elle peut éviter de prononcer une tutelle ou une curatelle, qui sont plus contraignantes.

LA CURATELLE

Mesure judiciaire destinée à protéger un majeur et son patrimoine lorsqu'il est en difficulté ou a besoin d'aide (altération des capacités mentales). Elle lui permet d'être accompagné pour les actes importants (emprunt, vente d'un bien immobilier) tout en le laissant autonome sur certaines tâches de la vie quotidienne.

L'HABILITATION FAMILIALE

Elle permet aux proches d'une personne incapable de manifester sa volonté de la représenter dans tous ou certains actes de sa vie.

L'habilitation familiale n'est ordonnée par le juge qu'en cas de nécessité lorsque les représentations habituelles (procurations, régime matrimonial) ne permettent pas de protéger suffisamment les personnes.

LA TUTELLE

Mesure judiciaire destinée à protéger une personne majeure et/ou tout ou partie de son patrimoine si elle n'est plus en état de veiller sur ses propres intérêts. Un tuteur la représente dans les actes de la vie courante. Le juge peut énumérer, à tout moment, les actes que la personne peut réaliser seule ou non, au cas par cas.

ADRESSES UTILES

INFORMATION GÉNÉRALES

MDPH de Seine-Saint-Denis
Immeuble Erik Satie
7/11 rue Erik Satie
93000 Bobigny
01 43 93 86 86
https://mdphenligne.cnsa.fr/mdph/93

CAF de la Seine-Saint-Denis
93024 Bobigny Cedex
3230 (prix d'un appel local)

CCAS de Drancy
Place de l'Hôtel de ville
01 48 96 50 00
www.drancy.fr

LES PROTECTIONS JURIDIQUES

Point Justice Gisèle Halimi
2 avenue Jean Jaurès à Drancy
01 48 96 50 14

Association Sauvegarde Enfance et Adolescence
32 rue de la Convention à La Courneuve
01 43 11 35 00
www.adsea93.fr

Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) de Seine-Saint-Denis
16 rue Hector Berlioz à Bobigny
01 49 35 33 00

Service Protection Juridique des Majeurs
pjmcontact@udaf93.
unaf.fr contact@udaf93.unaf.fr.

Fédération Nationale des Associations Tutélaires (FNAT)
6 rue de la Rochefoucauld - 75009 Paris
01 42 81 46 11

LOGEMENT

Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)
6-8 rue Gaston-Lauriau à Montreuil
01 48 51 17 45
adil93@adil93.com
http://www.adil93.org

LES STRUCTURES D'HÉBERGEMENT

Foyer d'hébergement pour handicapés Jean Caron
29 bd Gambetta à Noisy-le-Sec
01 48 49 67 61

Foyer de vie de l'Arc-en-ciel
46 rue Pierre Ronsard à Tremblay-en-France
01 48 61 41 96

LES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE

Service Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH)

- SAMSAH l'Oranger AEDE
  Handicap psychique et intellectuel
  53 rue du Commandant Rolland au Bourget
  01 49 92 16 20
- SAMSAH APF
  Handicap Moteur avec ou sans troubles associés
  1 rue du Pré Saint Gervais à Pantin
  01 41 60 82 70
- SAMSAH Iris Messidor
  Handicap psychique
  131 avenue Aristide Briand
  aux Pavillons-sous-Bois
  01 41 60 14 10

Pôle Maintien à Domicile du CCAS
Place de l'Hôtel de ville à Drancy
01 48 96 50 77 - 01 48 96 50 73
mad@drancy.fr

SANTÉ

Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP) - Unité de pôle de psychiatrie
26 avenue Honorine à Drancy
01 48 31 48 97

GROSSESSE ET NAISSANCE

LES MATERNITÉS

Elles sont classées en 3 catégories en fonction de la spécialisation des soins apportés aux nourrissons.

NIVEAU 1

Pour les femmes dont la grossesse ne présente aucun problème identifié.

Maternité des Lilas
14 rue du Coq Français au Lilas
01 49 72 64 65

Clinique du Grand Paris
135 avenue Vauban à Livry Gargan
01 48 66 20 35

Hôpital privé du Vert Galant
38 rue de Flandre à Tremblay-en-France
01 86 86 93 00

Clinique de Noisy-le Grand
17 chemin de la Croix Biche
01 49 14 80 00

NIVEAU 2

Présence d'un service de néonatologie sur place et/ou de soins intensifs néonataux.
Niveau 2A : naissance à 32 semaines d'aménorrhée et – de 1,5 kg
Niveau 2B : naissance entre 30 et 32 semaines d'aménorrhée, nourrissons de 1 à 1,5 kg qui n'ont pas besoin d'être intubés.

Clinique de l'Estrée (niveau 2A)
35 rue d'Amiens à Stains
01 49 71 90 28

Centre hospitalier Robert Ballanger (niveau 2B)
Boulevard Ballanger à Aulnay-sous-Bois
01 49 36 71 23

Hôpital Jean Verdier (niveau 2B)
Avenue du 14 juillet à Bondy
01 48 02 66 66

Hôpital privé de Seine-Saint-Denis (niveau 2B)
7 avenue Henri Barbusse au Blanc-Mesnil
01 49 90 02 00

GHI Le Raincy-Montfermeil (niveau 2B)
10 rue du général Leclerc à Montfermeil
01 41 70 80 00

NIVEAU 3

Présence d'un service de réanimation néonatale et spécialisé dans le suivi des grossesses pathologiques.

Centre hospitalier intercommunal André Grégoire
56 boulevard de la Boissière à Montreuil
01 49 20 30 40

Centre hospitalier général Delafontaine
2 rue du docteur Delafontaine à Saint-Denis
01 42 35 61 40

AUTRES ADRESSES EN ÎLE-DE-FRANCE, PROCHES DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Hôpital : Necker-Enfants Malades
149 rue de Sèvres 75015 Paris
01 44 49 40 00

Hôpital Trousseau
26 avenue du Dr A. Netter 75012 Paris
01 44 73 74 75

Hôpital Robert Debré
48 boulevard Sérurier 75019 Paris
01 40 03 23 85

Hôpital Cochin - Maternité Port-Royal
123 boulevard de Port-Royal 75014 Paris
01 58 41 41 41

LES CENTRES SPÉCIALISÉS POUR UN DIAGNOSTIC PRÉNATAL

Hôpital Jean Verdier
Service de Gynécologie-Obstétrique du Pr Lionel Carbillon
Avenue du 14 juillet à Bondy
01 48 02 66 66

ENFANCE

LES CENTRES DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE ET DE PLANIFICATION (PMI) A DRANCY

Centre de PMI Saint-Stenay
100 rue Saint-Stenay
01 71 29 57 55

Centre de PMI Anatole France
239 rue Anatole France
01 71 29 59 74

Centre de PMI Les Acacias
99 av. Marceau,
01 48 96 51 26

Centre de PMI Roger Salengro
110 rue Roger Salengro
01 71 29 20 48

Centre de PMI du Parc et Planning Familial
75 rue Sadi Carnot
01 48 96 39 15

LES CENTRES D'ACTION MÉDICO-SOCIALE PRÉCOCE (CAMSP)

Établissements médico-sociaux chargés de la prise en charge précoce des problématiques de handicap chez les enfants âgés de 0 à 6 ans, présentant des difficultés ou des retards dans leur développement.

CAMSP ARC-EN-CIEL
Boulevard Robert Ballanger
à Aulnay-sous-bois
01 49 47 47 00

CAMSP 93
23 avenue Rosny à Noisy-Le-Sec
01 48 50 37 70

CAMSP Saint-Denis
1 place Youri Gagarine à Saint-Denis
01 42 35 48 10

CAMSP ESPOIR 93
4 avenue de Verdun à Noisy-le-sec
01 48 46 34 76

LES CENTRES MEDICO-PSYCHOLOGIQUES POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS

CMP Drancy
11 rue Roger Salengro à Drancy
01 48 32 28 51

CMP Le Bourget
86 avenue de la Division Leclerc
au Bourget
01 48 36 86 28

CMP Noisy-le-sec
4 rue de l'Union à Noisy-Le-Sec
01 48 44 47 57

Établissement public de santé Ville-Evrard
Santé mentale en Seine-Saint-Denis
Secrétariat du secteur
17, rue Charles Tillon à Aubervilliers
01 43 09 30 30
www.eps-ville-evrard.fr

SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Maison des parents
1 rue René Deschamps à Drancy
01 87 01 05 06

ÉDUCATION

LA SCOLARITÉ

LES UNITÉS LOCALISÉES POUR L'INCLUSION SCOLAIRE (ULIS)

École élémentaire publique Marcel Cachin
23 rue des Bois de Groslay
01 48 32 69 08

École élémentaire Voltaire
126 rue Salengro
01 48 30 62 31

École élémentaire Pablo Picasso
105 avenue Jean Jaurès
01 48 30 06 89

École élémentaire Dulcie September
20 rue G. Ducerf
01 41 50 20 80

École élémentaire publique Romain Rolland
86 rue Saint-Stenay
01 48 38 07 32

Collège Paul Bert
2 rue Max Jacob
01 48 32 04 54
https://paulbert93.wordpress.com

Collège Liberté
84 rue de la Liberté
01 48 31 71 22
https://liberte-drancy.webcollege.seinesaintdenis.fr/

LES ÉTABLISSEMENTS SPÉCIALISÉS

Institut médico-éducatif Ladoucette et Service d'éducation spécialisée et de Soins à Domicile (SESSAD) L'escabelle
8 rue Thibault à Drancy
01 48 96 98 00

Institut médico-éducatif Le tremplin
9 rue Georges Bruyère à Bobigny
01 48 47 01 22

Institut médico-éducatif Jean-Marc Itard
3 avenue de Verdun au Blanc-Mesnil
01 48 69 08 94
contact@ime-jeanmarcitard.com

Institut médico-éducatif Toulouse-Lautrec
Rue Michel-Ange à Aulnay-sous-Bois
01 48 19 89 89

Institut national des jeunes sourds (INJS)
254 rue Saint-Jacques 75005 Paris
01 53 73 14 00
www.injs-paris.fr

ÉTABLISSEMENT RÉGIONAL D'ENSEIGNEMENT ADAPTÉ (EREA)

EREA Toulouse Lautrec
131 avenue de la Celle-Saint-Cloud
à Vaucresson
01 47 01 09 18
www.lyc-erea-toulouse-lautrecvaucresson.ac-versailles.fr

Institut national des jeunes aveugles (INJA)
56 boulevard des Invalides - 75007 Paris
01 44 49 35 35
www.inja.fr
accueil@inja.fr

Service d'intégration des aveugles et malvoyants (SIAM) de l'APAJ 92
14 avenue du Général de Gaulle
92150 Suresnes
01 41 44 88 10

PÉRISCOLAIRE

LES CENTRES DE LOISIRS ET LE SERVICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE

Service Enfance
Place de l'Hôtel de ville
01 48 96 45 90

Service Jeunesse
117 rue Sadi Carnot
01 48 96 39 20

EMPLOI

LES ACTEURS LOCAUX

Maison de l'emploi et de la formation
154 avenue Henri Barbusse à Drancy
01 48 96 51 92

Maison des entreprises et de l'emploi
1 rue Auguste Renoir à Aulnay-sous-Bois
01 48 19 36 40

France Travail
175 avenue Henri Barbusse à Drancy
39 49

Mission locale de Paris Terres d'Envol
Pour les 16-25 ans
51 rue Sadi Carnot à Drancy
01 84 74 02 30

Agence locale d'insertion
29 rue Voltaire à Drancy
01 41 50 05 08

L'EMPLOI EN MILIEU PROTÉGÉ

ESAT des Muguets
53 rue Commandant Rolland au Bourget
01 49 34 61 20

ESAT Roland Baudin
ZI Les Vignes
89 rue Benoit Frachon à Bobigny
01 48 44 90 91
www.vivre-autrement.com

ESAT Toulouse Lautrec
10 rue Nicolas Robert à Aulnay-sous-Bois
07 67 31 71 10
www.assgestionctretoulouselautrec.site-solocal.com

ESAT - Les Ateliers de La Coopération
13 rue Georges Auric - 75007 Paris
01 44 52 17 00
www.esat-lesateliersdelacooperation.fr

ESAT André Busquet
Couture et altérations
15 allée Darius Milhaud - 75019 Paris
01 42 08 33 42

ESAT Iris Messidor
ZI Les Vignes
24 rue Henri Gautier à Bobigny
01 57 42 46 90

TRANSPORT

UN SERVICE LOCAL

Service de transport gratuit en faveur des personnes en situation de handicap et à mobilité réduite
Pôle Handicap du CCAS de Drancy
01 48 96 39 06 / 01 48 96 50 65

LES ENTREPRISES DE TRANSPORTS SPÉCIALISÉS

PAM 93
26/36 rue Alfred Nobel ZI les Mardelles - le Provence à Aulnay-Sous-Bois
09 88 99 93 93 ou le 01 49 90 40 30
contact@pam93.info

Compagnons du voyage
34 rue Championnet LAC CG25 75018 Paris
01 58 76 08 33
info@compagnons.com
www.compagnons.com

TAXI G7 ACCESS
Réservé exclusivement aux P.M.R.
(agréé tiers payant)
01 47 39 00 91
www.taxisg7.fr

LES AUTO-ÉCOLES

CER PERRINE
16 bis rue Floréal à Bagnolet
01 43 62 88 30

R. Husson & Fils
27 bd Carnot à Saint-Denis
01 48 20 73 86

ECF
153 av. Couturier à Gagny
01 43 81 89 57

LOISIRS ET SPORTS

ASSOCIATIONS LOCALES

Blanc Beur Noir (BBN)
24 rue Voltaire
Contact : Patrick Ben Ayoun
associationblancbeurnoir@gmail.com

Cercle d'échecs
Le cavalier bleu de Drancy
26 rue Baudin
Contact : Manuel Casas
06 73 44 75 29
echecs.cavalierbleu@gmail.com

Drancy Damier Club
55 rue Sedaine
Contact : Antoine Almanza
01 41 50 12 48 / 06 18 29 25 55
antoinealmanza@hotmail.fr

Les Fleurs d'aurore
12 rue des Clochettes
Contact : Dalila Noomane
06 16 05 09 27/ 06 52 08 96 66
lesfleurs.daurore@yahoo.fr

Jeanne d'Arc de Drancy
26 avenue Marceau
01 48 31 94 51

Judo Club Drancéen
Contact : Jean-Jacques Rusca
06 63 76 68 01
jeanjacques.rusca@gmail.com

Music plus
152 avenue Henri Barbusse
Contact : Thierry Huart
01 41 50 20 42 / 06 77 80 24 31
musicplusstore@yahoo.frwww.
musicplusdrancy.fr

Rugby Club Drancéen
06 82 25 26 90 / 06 62 07 44 28 / 06 85 20 08 44
www.rugbyclubdrancy.com
contact@rugbyclubdrancy.com

Sport dans la ville
97 rue des Bois de Groslay
Contact : Chaïma Amara
01 85 34 47 47 / 06 17 85 88 37
www.sportdanslaville.com

Sport toi bien 93
21 rue des Muguets à Drancy
Contact : Jean-Michel Turlik
01 49 34 61 20

Association TSA
Contact : Sahdia Ichou
06 21 44 77 94

Union Sportive Basket de Drancy
Contact : Jean-François Michel
et Becaye N'Diaye
06 60 69 93 69 / 06 70 06 97 71
usb.drancy@yahoo.fr
www.usb-drancy.fr

ASSOCIATIONS FRANCILIENNES

Adrikart Handisport
93 27 boulevard André Citroën
à Aulnay-sous-Bois
06 69 58 54 14
adrikart@orange.fr
www.adrikart.fr

La bibliothèque du livre parlé
Service de l'Association Valentin Hauy
22 rue Lamandé -75017 Paris
www.avh.asso.fr

Fédération Sportive des Sourds de France
84 rue de Turenne - 75003 Paris
01 42 72 30 75
www.ffsa.asso.fr

Centre national de ressources et Pôle européen de l'accessibilité culturelle
3 villa Saint-Fargeau - 75020 Paris
06 72 80 23 62
contact@cemaforre.asso.fr
www.cemaforre.asso.fr

Personimages (expression artistique)
91 rue Vercingétorix - 75014 Paris
01 45 41 34 44
www.personimages.org

Sport et loisirs Toulouse Lautrec
10 rue Michel-Ange à Aulnay-sous-bois
06 74 00 76 52
asltl-tresor@sfr.fr

LES SÉJOURS DE VACANCES ADAPTÉES

La fédération APAJH
01 44 10 23 40
www.handicap-vacances.org

APF France Handicap
17 boulevard Auguste Blanqui 75013 Paris
01 40 78 69 00

POUR SE RETROUVER ET ÉCHANGER

À DRANCY...

APF / France Handicap
41 rue Morin
Contact : Marie-Madeleine Lauret
01 48 32 11 64

Comité Drancéen des Personnes Handicapées et de leurs Amis (CDPHA)
35 rue de la République
Contact : Patricia Msika
01 48 32 87 23

Juste un signe
280 route de Stalingrad
Bâtiment Jean Lurçat
Contact : Nadia Chenichene
06 58 85 52 06

Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés (FNATH)
25 Bd Paul Vaillant-Couturier, Bat D Esc J
06 20 28 39 01

... ET AILLEURS

Association AGIR
06 51 02 00 54
ass.agir93@gmail.com

Union Nationale des Amis et des Familles de Malades Psychiques (UNAFAM)
202 avenue Jean Jaurès à Neuilly-sur-Marne
01 43 09 30 98 (répondeur)
unafam93@ns.eps-ville-evrard.fr

Union nationale des Associations de Parents, de Personnes Handicapées Mentales et de leurs Amis (UNAPEI)
01 47 02 01 48

NOTES

LES ÉLUS À VOTRE SERVICE

Aude LAGARDE

Maire
Présidente du CCAS
Conseillère départementale

Joharaly FATEALY

Conseiller municipal chargé du
Handicap et de la Dépendance

Drancy.fr/ActionSociale

Mairie de Drancy - place de l'Hôtel de ville - BP 76 - 93701 Drancy cedex
Tél. 01 48 96 50 00 - www.drancy.fr